



## PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

LE PRÉFET

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

21 JAN. 2020

Nantes, le 24 OCT. 2019

Monsieur le ministre,

DCL

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du pays du Mans, regroupant les communautés de communes de Le Mans Métropole, Maine Cœur de Sarthe, Sud Est du Pays Manceau, Orée de Bercée Belinois, le Gesnois Bilurien.

Votre stratégie place le pays du Mans parmi les territoires les plus ambitieux des Pays de la Loire avec l'objectif de neutralité carbone en anticipation de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Cet objectif est complété par l'ambition de devenir territoire à énergie positive (TEPOS). Parmi plusieurs mesures en faveur de la transition énergétique, le Pays de Mans, lauréat de l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) élabore également un contrat de transition écologique.

Votre territoire est pleinement concerné par les enjeux du réchauffement climatique et de la qualité de l'air : consommation d'espace et mobilité, en particulier pour la zone périurbaine, rénovation des bâtiments, préservation de l'eau et des ressources naturelles, production d'énergies renouvelables.

Je note la qualité de la concertation engagée : les efforts de pédagogie réalisés dans le résuinié non technique et le bilan de concertation, grâce à la variété et la qualité des illustrations, pourront être valorisés auprès de la population. Compte-tenu de l'ambition du scénario retenu, une large communication auprès des EPCI et des communes du territoire favorisera son appropriation sur chaque bassin de vie et sa traduction dans les documents d'urbanisme.

Vous avez pris en compte l'adaptation au changement climatique de votre territoire à travers une étude approfondie des phénomènes identifiables. Je vous encourage à poursuivre et à partager largement votre évaluation des conséquences potentielles sur chaque secteur de périodes prolongées de canicule et de sécheresse, en particulier sur la ressource en eau et sur le risque de feux de forêts.

Je vous propose également d'approfondir les leviers ci-dessous issus de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :

- L'étude du développement de la séquestration carbone de votre territoire pourrait être complétée par un renforcement de l'action auprès de la profession agricole (fiches 32 et 33) qui permettrait de favoriser le stockage de carbone par le développement des prairies en complément des haies et de la baisse des émissions (élevage, fertilisation).

En l'absence de zone Natura 2000, l'entretien pourrait bénéficier de financements pour services environnementaux dans la prochaine politique agricole commune.

- Le scénario de production d'énergie renouvelable est illustré en nombre d'installations à échéance 2050. Les objectifs reposent principalement sur la filière solaire photovoltaïque et la méthanisation, complétées de l'éolien qui est porté au maximum du potentiel présenté. Une étude sur le potentiel géothermique<sup>1</sup> pourrait par ailleurs confirmer le potentiel de cette filière.

1 Comme inscrit dans le document - pièce 2- p26, présentant un scénario 2050 à 55% des logements chauffés par une installation de géothermie  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire  
5 rue Françoise Giroud – CS 16326 – 44263 NANTES cedex 2

Tél : 02.72.74.73.43 – [mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>